



# CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

**1220-CPR-1349**

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

## **CONLIT® 150 P et CONLIT® 150 AF**

**Panneaux de protection contre le feu**

Mis sur le marché sous le nom :

## **ROCKWOOL PENINSULAR SAU**

**Polígono Industrial de Caparroso  
Ctra. Nacional 121, km 53,5  
31380 Caparroso (Navarra)  
Spain**

Fabriqué dans le centre de production

**Site de fabrication indiqué a l'annexe N de l'ATE 09/0275**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

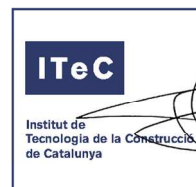
**L'ETA 09/275 délivré le 29/05/2015**

et

**ETAG 018-Part 1 April 2013 and ETAG 018 Part 4 December 2011 used as EAD - art 66(3),**

conformément au système 1 pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine dont le fabricant est responsable est évalué afin de assurer la **constance des performances du produit de construction**.

Ce certificat a été délivré pour la première fois à la date indiquée ci-dessous et il restera valide jusqu'à sa date d'expiration, sauf s'il fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait par l'ITeC, tant que l'ETA est valable et que les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.



Ferran Bermejo Nualart  
Le directeur technique ITeC



Organisme notifié 1220

Date d'émission : **30.06.2013**  
Date de modification : **14.06.2018**  
Date d'expiration : **29.06.2019**

Pour vérifier la validité du présent  
certificat, veuillez consulter le site de  
l'ITeC: [www.itec.es](http://www.itec.es)